

# Attestation d'aisance aquatique

Cette attestation de réussite\* est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Je soussigné(e) ..... titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.

Titulaire du diplôme n° ..... **ET** de la carte pro n° .....

BNSSA                      Cocher la case du diplôme correspondant :  
 BEESAN  
 MNS  
 BEES Canoë     BEES Kayak                       BEES Voile                       BEES Surf  
                          BPJEPS Canoë     BPJEPS Kayak                       BPJEPS Voile                       BPJEPS Surf  
 Autre qualification ..... .. (joindre copie du diplôme)

Certifie que : \_\_\_\_\_

Prénom : ..... Nom : ..... Date de naissance .....

a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
4. nager sur le ventre pendant vingt-cinq mètres
5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** brassière de sécurité (rayer la mention inutile).

La **réussite du test sans brassière est obligatoire** pour les activités suivantes :

surf de vagues : tous nos programmes avec au moins une séance de surf de vagues.

canyoning : tous nos programmes avec au moins une séance de canyoning.

kitesurf : tous nos programmes avec au moins une séance de kitesurf.

Croisière : tous nos programmes croisière.

canoë kayak (ou discipline associée) en mer audelà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le ..... à .....

Signature :

Ce test de natation a une validité permanente, nous vous recommandons de garder précieusement, pour toute utilisation faites des photocopies.